

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 11 NOVEMBRE 1893.

No. 45

IN MEMORIAM

Il y a douze mois, jour pour jour, le CANADA-REVUE avait une circulation variant entre 4,000 et 4,500, et se publiait à 24 pages, grand in-quarto. Tous nos écrivains de valeur y collaboraient, et le plus grand nombre étaient des Canadiens-français.

Tout à coup, sans avertissement préalable, le journal a été frappé d'une interdiction injustifiable par l'AUTORITÉ, et le résultat fut un désastre financier.

L'intention de l'Archevêque de Montréal, s'il faut en croire son témoignage assermenté, était bel et bien de tuer le journal et de détruire son influence bienfaisante. Heureusement, cette tentative n'a pas réussi.

Il est incontestable que nous avons souffert des dommages qu'il est absolument impossible de calculer, mais nous avons pu résister au torrent dévastateur de l'intolérance, et aujourd'hui, tout en pleurant nos illusions perdues, nous pouvons espérer que, dans un avenir prochain, nous serons en état de soutenir notre publication au moyen de ses propres ressources.

Nul ne saura jamais au prix de quels efforts nous sommes arrivés à ce résultat, mais il est tangible. La publication du journal n'a pas été interrompue, et lorsqu'il s'est produit quelques heures de retard dans la distribution, ce retard était dû à des causes absolument en dehors de notre contrôle. Nous avons pris des mesures assez énergiques pour que ces retards ne se produisent plus.

L'accusation la plus insidieuse qui a été portée contre notre publication est qu'elle a toujours été inspirée par des Français d'outre-mer. Nous protestons hautement contre cette accusation, parce qu'elle est fautive en tous points.

Le CANADA-REVUE a été fondé, inspiré et dirigé par des Canadiens-français, et il a toujours été contrôlé par ces mêmes Canadiens. Le comité de censure nommé régulièrement à cet effet se compose de Canadiens, et tous s'accordent à approuver sa ligne de conduite.

Il est vrai que des Français qui sont devenus des Canadiens nous ont fourni des articles, et nous en sommes heureux, puisqu'ils ont fait profiter notre peuple de connaissances acquises dans notre mère-patrie. Dans tous les cas, il n'y a que les réactionnaires qui se sont plaints, et de ceux-là nous n'avons cure.

Spécialement chargé de l'administration et de la direction du journal, nous avons fait tout notre possible pour le maintenir dans la voie qu'il s'était tracée dès le début, et nous constatons avec un légitime orgueil qu'il ne s'est jamais écarté de sa route.

Aujourd'hui, ce que le CANADA-REVUE demande à ses fidèles abonnés, c'est de continuer à lui donner leur appui et à augmenter sa circulation. Les deux plus sûrs moyens de maintenir une publication sont : Payer l'abonnement ponctuellement et d'avance, et faire souscrire ses amis.

Le jour de la délivrance est proche, et le soleil de la liberté de conscience et de parole ne tardera pas à luire sur notre peuple.

A. FILIATREULT.

11 NOVEMBRE 1892

La date que porte l'entête de cet article est une date douloureuse pour le CANADA-REVUE ; il nous a fallu d'héroïques efforts pour que ce ne fût pas une date fatale.

Nous ne nous perdrons pas dans d'inutiles récriminations, mais il nous sera bien permis, à l'occasion de cet anniversaire, de jeter les yeux en arrière et de récapituler le travail de l'année écoulée.

Frappé en plein cœur au milieu du succès le plus inespéré, le CANADA-REVUE s'est trouvé placé à la suite de l'acte arbitraire de Monseigneur de Montréal dans une situation éminemment critique.

Que notre journal eût alors conquis la faveur publique, c'est ce que personne ne pourra nier et ce dont nos livres font foi.

Qu'il possède encore la confiance des gens intelligents, des hommes d'étude et de progrès, c'est ce dont nous nous flattons.

Malheureusement, notre champ d'action, apparent du moins, s'est trouvé forcément restreint en même temps que se limitaient nos moyens d'exécution.

Voilà ce qu'a obtenu le mandement épiscopal.

C'est peu lorsque l'on considère le but qu'il croyait atteindre, c'est-à-dire notre destruction totale.

En effet, notre existence seule est une protestation contre l'arbitraire et la tyrannie inquisitoriale des chefs religieux.

Nous le demandons à ceux qui ont suivi notre marche depuis le 11 novembre 1892. Le CANADA-REVUE n'a-t-il pas tenu une conduite calme et digne, mais aussi ferme et énergique ?

Que peut-on nous demander de plus ?

Il n'est pas un abus que nous ayons signalé qui n'ait été reconnu existant et dangereux.

Nous avons traité à fond les questions d'éducation. Que de résultats obtenus !

Les punitions corporelles ont été interdites.

Les quêtes ont été défendues dans les écoles.

L'uniformité des livres d'école a été décrétée en principe.

Ce sont là des triomphes quand on pense à l'ancienneté des exactions.

Que de travers sociaux nous avons flétris et que nous voyons chaque jour s'effacer, grâce à nos incessantes attaques !

Dans l'ordre financier nous avons fait adopter le principe de deux réformes :

L'abolition des exemptions de taxes ;

La revision de l'administration des biens du Séminaire.

Voilà des mesures qui s'imposaient, mais auxquelles personne n'osait toucher ; nous les avons traitées et nous les avons fait avancer à pas de géant.

Dans les relations du clergé et de la société civile, nous nous sommes faits les apôtres de certaines modifications dont tout le monde comprenait la nécessité sans oser en souffler mot.

Nous avons demandé que prêtres et religieux se tiennent éloignés des centres mondains et politiques.

Dans cet ordre d'idées un grand progrès a été fait.

Nous nous sommes courageusement exposés aux balles ; ce que tout le monde sentait ou chuchottait, nous l'avons étalé en blanc et noir.

Ce n'est pas par pure gloriole ou sottise vanité que nous rappelons cela, mais nous avons la conscience du devoir accompli, et n'hésitons pas à le proclamer.

On sait qu'une lutte comme celle que nous faisons ne se continue pas sans peine au sein d'une population profondément soumise au clergé comme est la population canadienne.

Quelques amis du journal nous ont fait un reproche, auquel nous saisissons l'occasion de répondre.

Pourquoi, nous ont-ils dit, presque tous vos articles portent-ils sévèrement la note anti-cléricale ?

La réponse est bien simple :

Pourquoi avons-nous introduit le prêtre partout ; ou plutôt, pourquoi s'est-il creusé la première place partout ?

Peut-on trouver un sujet, un thème quelconque où l'on ne se heurte à un clergé encombrant, accapareur ?

Parlez littérature, éducation, finances, politique, monde, société, sciences, vous y trouvez toujours la main ecclésiastique qui cherche à restreindre les libertés ou fausser les idées, vous y trouvez quelque queue de castor à écraser.

Lorsque vous condamnez un abus, vous vous trouvez soit à condamner ou à combattre l'action cléricale.

La disparition de cette note qu'on nous reproche ne peut se produire qu'avec le temps.

Lorsque, grâce aux efforts de tous les gens de bien, le clergé aura repris la place qui lui convient, il est probable alors que nos coudées étant plus franches nous n'aurons plus si souvent à nous occuper de lui.

D'ici là, nous sommes obligés de nous prendre corps à corps avec nos adversaires, qui sont ceux des libertés populaires, tels que nous les trouvons.

Nous n'avons pas le choix.

Nous entamons aujourd'hui une nouvelle année de combats : nous ignorons ce que l'avenir nous réserve ; d'ailleurs, il sera encore l'œuvre des vaillants amis qui nous ont tant aidés.

Nous nous en rapportons entièrement à eux ; nous sommes entre leurs mains.

DUROC.

LES AFFRÈS DU CRÉTINISME CANADIEN

Qui l'aurait jamais imaginé ! une année à peine s'est-elle écoulée depuis que le CANADA-REVUE a si bravement déclaré la guerre, que déjà la victoire frappe à la porte.

Que de fois ces luttes ont été entreprises dans notre province, et par des hommes d'une réelle valeur ! toujours elles ont été nulles en résultat ; pourquoi ? parce que les temps n'étaient pas arrivés.

Un souffle de liberté a passé sur notre petit peuple canadien ; partout on se réveille, à la campagne comme à la ville, chez les petits comme chez les grands, dans la classe ouvrière

comme dans la classe instruite, parmi les dévots comme parmi les non-dévots. On veut en fuir avec l'oligarchie.

Ce sera notre 93 ; mais un 93 pacifique ; pas d'effusion de sang, tout par la plume.

Ah ! Guyhot, pauvre *Francisson* (car c'en était un pur, celui-là, il mangeait du saucisson tous les vendredis dans la rue Richmond) quel service tes crimes nous ont rendu ! tu as été la goutte d'eau, bienfaisante ou malfaisante, choisisses, qui a fait déborder le vase des iniquités ecclésiastiques. Le voile, déchiré par le CANADA-REVUE, a laissé voir au peuple ahuri une nudité, que l'on soupçonnait bien un peu, mais qu'on ne croyait pas si vraie, si crûment réelle. Et le mouvement ne saurait être endigué ; il est solide, continu, irrésistible. Il est universel ; et si formidable, que dans les hautes sphères on est pris de panique. Les tonnerres d'excommunication sont devenus muets et les foudres rentrent sous terre.

Croyez-vous, par exemple, qu'en tout autre temps, avant les jours bénis d'aujourd'hui, on aurait permis à une troupe française de jouer la comédie à Montréal ? Est-ce qu'on tolérerait ces mêmes pièces du temps de Marie-Aimée ? Il me vient à la mémoire qu'à l'heure même où le théâtre s'ouvrait les grandes portes de Notre-Dame s'ouvraient aussi pour recevoir la vaste foule, qui venait aux pieds des autels prier pour les *mecréants* de *Francissons* et pour ces imbéciles de Canadiens qui allaient porter une oreille attentive aux *déclamations ridicules* de ces impies d'outre-mer.

Que les temps sont changés !

Et la presse donc ! Est-ce qu'elle se gêne maintenant pour dire leur fait à tous ces messieurs ? Il n'y a même plus de politique qui tienne ; la presse canadienne française est quasi-unanime ; de tous les journaux quotidiens il n'y a que le *Courier du Canada* qui fasse un peu de zèle, et, parmi les journaux hebdomadaires, il n'y a que *La Vérité* et une petite feuille collégienne, qui se fait appeler *La Croix*.

Aussi le père Lacasse engueule-t-il sa trompette pour crier : où allons-nous, grand Dieu ; où allons-nous !

Vous n'avez pas lu la Quatrième Mine du

père Lacasse? C'est une mine, je ne vous dis que celà : une mine de bêtises.

Peut-on porter soutane, être oint du Seigneur, et mettre son nom, tout au long, au bas de pareilles incongruités. Et dire que notre archevêque laisse cet homme en liberté! Bien plus, il lui permet de baptiser nos enfants, de confesser nos petites fillettes, de marier nos grandes filles, de conseiller nos femmes en confession et en dehors du confessionnal, de dire messe, de donner la sainte communion et de nous envoyer saintement *ad patres* quand sonne notre dernière heure.

Ma foi, tant mieux ; le dénouement arrivera plus vite.

Il n'y a pas dans le pays un homme, sachant lire, qui ne sera pas dégoûté de la soutane, telle que portée de nos jours, quand il aura lu les élucubrations insensées et grossières du révérend père Z. Lacasse, prêtre, Olat.

Achetez ce gâchis, mes amis et mes *ennemis* ; achetez-le, c'est un fumier qui fera pousser la graine des bons principes que le CANADA-REVUE sème à pleine main depuis plusieurs années. Et puis, c'est probablement le dernier engrais que cet excellent prêtre livre au public ; aussi, y a-t-il mis toute son âme. C'est un long cri de douleur, de haine, de vengeance ; c'est le rôle d'un agonisant, crachant le blasphème et la mort. A lui seul il représente toute la gente, — j'allais dire toute la meute.

Voilà où en est rendu notre crétinisme canadien ; après une lutte de douze mois avec les anathématisés du CANADA-REVUE, il exhale son dernier rôle dans les affres d'une mort ignominieuse.

Que la terre lui soit légère !

FLUTE.

ARTICLE LXXX DU SYLLABUS

Il est ainsi conçu :

« ANATHÈME A QUI DIRA QUE LE PONTIFE ROMAIN PEUT SE RÉCONCILIER ET SE METTRE EN HARMONIE AVEC LE PROGRÈS, LE LIBÉRALISME ET LA CIVILISATION MODERNE! »

Cette citation n'est pas ambiguë, et contient toute l'essence de l'esprit clérical. Elle suffit,

seule, à justifier nos efforts et à confondre nos dissimulés adversaires.

Les évêques les plus mitrés auront beau, du haut de la chaire, nous assurer que le clergé favorise l'évolution du progrès humain, nous répondrons : Mensonge ! Voyez l'article LXXX du *Syllabus*.

Les Jésuites les plus retors auront beau imprimer sur leurs alléchants prospectus qu'ils se réjouissent des découvertes de la science et qu'ils s'appliquent à les enseigner, nous répondrons : Mensonge ! Voyez l'article LXXX du *Syllabus*.

Les Lacasses les plus insolents auront beau publier des *Mines* pour prouver que le clergé est la plus libérale des institutions, nous leur répondrons : Mensonge ! Voyez l'article LXXX du *Syllabus*.

Les fanatiques, les imbéciles et les abrutis auront beau clamer que nous sommes des ingrats, des aveugles ou des monstres, nous répondrons toujours : Voyez l'article LXXX du *Syllabus* !

Nous admettons volontiers que le clergé, considéré individuellement, est composé d'hommes honnêtes et instruits, dont certains brillent au premier rang par leur intelligence, leur savoir et leur esprit.

Mais si l'individu est libre, la collectivité ne l'est pas ; et le clergé, pris en masse, malgré les qualités individuelles de ses membres, est contraint de se soumettre aux décrets pontificaux et d'en poursuivre malgré tout l'exécution.

Or, le *Syllabus* est une des règles ayant force de loi imposées au clergé. Sous peine de s'anéantir lui-même, il est obligé de l'appliquer en dépit de tout, même de la raison. On peut arguer que le ciel est le seul but de notre vie, mais on ne peut nier que les manifestations de l'esprit humain se traduisent par des acheminements progressifs vers une perfection matérielle, qui ne peut être condamnée par Dieu, puisqu'il nous a donné lui-même le désir et les moyens d'y parvenir.

Que certains hommes, mûs par des sentiments divers auxquels nous n'accordons ni approbation ni blâme, aient cru devoir se dérober au

mouvement général pour s'isoler dans une extase permanente, nous le comprenons, et nous admettons même le principe d'une subvention collective en leur faveur afin d'assurer leur existence mise en péril par leur oisiveté. Mais que ces mêmes hommes s'opposent à notre marche-en-avant et qu'ils viennent nous dire : " Nous ne voulons pas partager vos labeurs, il faut les restreindre ; nous ne voulons pas marcher, il faut que vous demeuriez immobile ; nous ne voulons pas être pauvres, il faut que vous ne soyez pas riches ; nous ne voulons pas avoir la charge d'une famille, il faut que vous nous abandonniez vos enfants ! " oh ! alors ! la chair et l'esprit se révoltent, et nous demandons des comptes à ces hommes. Nous voulons au moins discuter leurs prétentions et savoir quel usage ils feront de nos dépouilles.

Eh bien, il paraît que le Syllabus nous interdit ces indiscretions !

Le pontife romain *ne peut pas se réconcilier* avec ceux qui lui fournissent annuellement, à lui et à son clergé, environ un milliard de dollars !

Le pontife romain *ne peut pas se mettre en harmonie avec le progrès* qui lui tisse ses étoffes d'or et de soie, qui lui ciselle des métaux précieux, qui lui dresse des cathédrales prodigieuses, qui lui construit des orgues presque vivantes, qui lui offre des vins n'ayant aucun rapport avec la piquette de Noé, qui lui peint les mystères de sa foi, qui sculpte dans le marbre ses glorieux prédécesseurs, qui met à son service la vapeur, l'électricité et toutes ces merveilles que l'industrie humaine doit au *progrès*, depuis la boucle de sa chaussure jusqu'aux plumes qui surmontent le baldaquin de son trône ou de son lit, en passant par les glaces taillées et les coussins brodés de son carrosse !

Le pontife romain *ne peut pas se mettre en harmonie avec le libéralisme* qui est la forme la plus pure, la plus sage, la plus rationnelle et la plus protectrice du régime social !

Le pontife romain *ne peut pas se mettre en harmonie avec la civilisation* qui l'a élevé au rang où il est placé et qui est sa seule tributaire !

Voilà le signification de l'article LXXX du Syllabus.

Et comme le clergé est soumis à l'autorité du pontife romain, il s'ensuit que toutes ses déclarations allant à l'encontre de cet article LXXX du Syllabus sont vaines et trompeuses. Je sais qu'il se trouvera des gens qui, haussant les épaules, diront : " La Saint-Barthélemy, l'Inquisition, les Dragonnades ne sont plus des choses possibles ; ces monstruosité d'un autre âge ne se reproduiront jamais ; le clergé a modifié ses prétentions, il n'aspire plus à cette puissance souveraine qui a coûté la vie à tant de millions d'hommes."

Ceux qui tiendront ce langage sont des dupeurs ou des dupés. Le fanatisme est toujours le fanatisme. Le clergé a pu changer la stratégie de ses attaques, mais son esprit ne se modifiera jamais. A moins qu'un événement imprévu mais possible ne se produise, le clergé rêvera toujours l'étouffement de la pensée humaine et la domination universelle. Pour atteindre ce double but, il invoque hautement l'emploi de la force : " Anathème à qui dira qu'il n'a pas le droit d'employer la force." (Article XXIV du Syllabus.)

C'est parce que nous savons que le clergé est implacable, qu'il s'attache à vider nos cervelles, nos cœurs et nos bourses, même par l'emploi de la force, que nous nous dressons devant lui et que nous l'apostrophons ainsi :

" Quoi ! vous voulez tout nous arracher : nos travaux, notre esprit, notre fortune, nos enfants

Vous prétendez que tout cela vous appartient !

Mais en vertu de quelle loi divine ou humaine ?

Allez donc détruire la ruche des abeilles !

Allez donc prendre son os à un chien ! Allez donc ravir son poussin à la poule !

Vous verrez avec quelle énergie, quelle passion, quel courage les abeilles défendront ce qu'elles ont eu tant de mal à construire ; le chien, ce qu'il a eu tant de peine à découvrir ; la poule, ce qu'elle a couvé avec tant d'amour !

Et vous voudriez que nous, des hommes, faits à l'image de Dieu, nous assuriez-vous, nous ayons la lâcheté que n'a pas même le plus inoffensif des animaux ! Mais le mouton lui-même, lorsqu'il ne peut plus fuir le danger, se rue sur lui tête baissée.

Depuis des siècles nous vous fuyons, messieurs; mais on vous trouve partout, excepté là où vous devriez être. Vous nous avez acculé et nous nous défendons.

Notre défense est légitime, et vous observerez qu'elle est en même temps loyale. Nous n'invoquons pas des textes tourmentés ou des arguties subtiles; mais nous prétendons vivre libres sous le grand ciel de Dieu, libres comme il nous a créés.

LYNX.

LE 11 NOVEMBRE

1892-1893

Il y a juste un an, Monseigneur l'Archevêque de Montréal fulminait contre nous la fameuse circulaire qu'il voudrait bien ne pas avoir écrite.

Si Monseigneur avait l'intention de nous ruiner, il a parfaitement réussi; ce qui ne nous a nullement empêché de vivre cependant, si toutefois on peut appeler vivre les sacrifices sans cesse renouvelés que nous avons dû nous imposer pour poursuivre l'œuvre entreprise. Mais si Monseigneur a voulu nous bâillonner, s'il a voulu se mettre en travers du Progrès dont nous portons l'étendard, s'il a cru pouvoir étouffer l'Idée et consacrer à jamais le régime des abus, de l'intolérance, de l'esclavage matériel et moral, il a fait fausse route et a précisément amené ce qu'il voulait empêcher: la formation d'un groupe compact de belligérants instruits, déterminés, las de l'exploitation scandaleuse à laquelle notre Province est soumise, dégoûtés du fanatisme et de l'hypocrisie.

Le nombre de nos lecteurs a été réduit dans des proportions considérables, mais notre cause n'a rien perdu de sa logique, de sa justesse et de sa grandeur. Ceux qui nous ont abandonnés par crainte des foudres épiscopales ou des canons ecclésiastiques sont ceux qui croient encore que ces foudres sont dangereuses et que ces canons ne sont pas encloués.

La désertion des pusillanimes nous a causé un préjudice pécuniaire presque irréparable, c'est vrai, mais c'est là l'unique effet de la censure de Monseigneur.

Ce que nous avons perdu en biens périssables, nous l'avons amplement regagné en influence, en puissance même.

Ceux qui sont restés avec nous, qui nous ont encouragés, soutenus, sont les indépendants, les vaillants et les forts. Ce sont ceux qui se sont penchés sur le livre implacable de l'histoire et qui ont lu avec horreur les noms de Dominique, Torquemada, Escobar, Cauchon, Loyola, Borgia, Mingrat, Delacollonge, Léotade, Villars, Gotteland, Tartufe à côté des noms de Jésus, de Servet, de Jean Hus, de Galilée, de Bruno, de Hypathia, de Jeanne d'Arc, etc.

Les victimes et les bourreaux.

Tous les jours de nouveaux renforts nous arrivent; tous les jours quelques esprits réfléchis abandonnent la barque vermoulue qui porte la richesse cléricale; tous les jours nous faisons un nouveau pas vers le but lumineux que nous nous sommes proposé d'atteindre.

On a prétendu que nous étions des révoltés, des hérésiarques et des méchants! Halte-là, s'il vous plaît! messieurs les soumis, messieurs les orthodoxes, messieurs les bons! Ne précipitez pas votre jugement sur notre compte. Songez que le dominicain Jérôme Savonarole a été mis au nombre des saints par le pape Benoit XIV (*) après avoir été brûlé vif le 23 mai 1498, par ordre d'Alexandre VI. Qu'avait fait ce malheureux prédicateur? il s'était simplement élevé contre la tyrannie, les vices et les crimes des Borgia, et avait voulu réformer les mœurs des moines.

Les attaques de Savonarole furent si ardentes, que le pape, après l'avoir excommunié le 12 mai 1497, le traduisit devant des inquisiteurs à son service, lesquels déclarèrent Savonarole hérétique et schismatique, et le condamnèrent au bûcher en même temps que les dominicains Sylvestre et Dominique.

Mais les accusations de Savonarole étaient si précises et si graves que le pontife fit offrir à la victime de sa haine la vie et le chapeau de cardinal en échange d'une rétractation.

— "Je ne veux d'autre chapeau que celui du martyr, ni être rouge autrement que de mon sang versé pour la cause de la justice et de la vérité."

Telle fut la réponse de Jérôme Savonarole.

"Savonarole n'accepta des hommes que le respect et le souvenir. Une même nation ne pouvait le contenir avec Pierre de Médicis et Borgia. Et voilà un moine condamné par l'Inquisition comme hérétique, et brûlé par ordre d'un des papes les plus infâmes qui aient occupé la chaire apostolique, — tacitement canonisé par un autre pape, Benoit XIV (**)"

(*) Voir son livre de la *béatification des serviteurs de Dieu*.

(**) Petruccioli della Gattina, *Hist. diplom. des concl.*

Parlant de Savonarole, De Potter dit qu'il fut adoré par une sainte, Catherine de Ricci, par un évêque vertueux, Scipion de Ricci, et vilipendé par d'autres moines. (*)

Ajoutons qu'un autre pape, Paul IV, à la suite d'un examen sérieux des livres et des doctrines de Savonarole, déclara hérétique quiconque attaquerait la mémoire de ce martyr. (**)

Sans nous comparer à Savonarole et sans établir un rapprochement entre les crimes qu'il flétrissait et les abus que nous voulons supprimer, nous disons aux gens honnêtes : Si vous voulez nous juger, entendez-nous ; si vous voulez prononcer une sentence, éclairez-vous. Mais ne nous condamnez pas sur les dénonciations intéressées des Ruhlman, des Marre, des Lacasse et Cie, sous peine de vous exposer à faire sévèrement qualifier votre conduite par la postérité.

Est-ce être trop audacieux de vouloir enfin échapper aux doctrines dissolvantes codifiées par Ignace de Loyola?... Voyons comment le fondateur de l'ordre des Jésuites honorait une des plus belles facultés que nous tenons de Dieu : la volonté.

Après avoir déclaré que l'autorité du général de l'ordre était absolue et s'étendait sur tout, Loyola ajoute :

"Vous serez en tout obéissant à votre général, parce qu'il représente Jésus-Christ ; vous exécuterez tous ses ordres avec promptitude, contentement d'esprit et persévérance ; vous vous pénétrerez de cette pensée que tout ce qu'il ordonnera sera juste, et vous ferez abnégation de votre volonté avec une obéissance aveugle. Vous devez vous laisser mener et conduire à la volonté de la divine Providence par vos supérieurs, *comme un cadavre qui se laisse manier en tous sens, ou encore comme un bâton qui sert partout et à toute fin au vicillard qui le tient dans sa main.*" (***)

Remarquons en passant que Ignace de Loyola avait eu une jeunesse fort orageuse : libertin, dissimulé, hardi, rusé, haineux, il avait mené une vie de dissipation et de débauches, lorsqu'une blessure qu'il reçut au siège de Pampelune lui infligea une claudication lui fermant la carrière des armes et le genre de vie dans lequel il s'était jusqu'alors complu. La lecture des romans de la Chevalerie, combinée avec celle de la *Vie des Saints*, avait, durant sa longue maladie, transformé son esprit et exalté sa tête ardente. Il tomba dès lors dans le mysticisme. Lorsqu'il fut guéri, il se proclama "chevalier de la Vierge Marie," et après avoir parcouru bien des pays et vécu dans bien des couvents, il jeta les bases de la *Société de Jésus*, le

15 août 1534, en faisant prêter serment d'obéissance à sa personne à six de ses compagnons, dont un prêtre.

Voilà en quelques lignes le profil de ce personnage. N'est-il pas permis de se demander de quel droit ce libertin, qui n'a renoncé à la débauche que parce qu'il ne pouvait plus s'y livrer, vient-il jeter la perturbation au sein des sociétés ? De quel droit parle-t-il au nom de Jésus-Christ, cet extravagant laïque, qui a vécu dans la fange, dans les camps et dans la plus crasse ignorance jusqu'à l'âge de trente ans ? De quel droit impose-t-il une monstruosité comme celle-ci :

"Appliquez diligemment tous vos soins et tous vos efforts à ne voir que Notre-Seigneur Jésus-Christ dans votre général, QUEL QU'IL SOIT." (*)

Y a-t-il quelque chose de plus révoltant ! Ne voir que Dieu dans un homme *quel qu'il soit* ; considérer comme la volonté de Jésus-Christ la volonté de cet homme, prendre ses caprices pour des ordres divins et se soumettre aveuglément à tout ce qu'il commande ! Mais le mot *fanatisme* n'a été créé que pour ce cas-là !

Mais c'est dans l'*Examen général* surtout que s'étalent impudemment les outrages à la loi naturelle, à la conscience, aux liens sociaux, à l'amour filial même. Qu'on en juge par l'extrait suivant :

Après avoir imposé aux novices l'obligation d'abandonner leurs biens avant leur profession,

"... soit en les résignant au collecteur, soit en les appliquant à des œuvres de piété, soit en les conférant à des personnes recommandables, qui les emploient à la gloire divine, car on sert ainsi d'un meilleur exemple en se dépouillant d'une affection désordonnée envers ses parents, en s'ôtant tout moyen de recourir à eux, et, en bannissant jusqu'à leur souvenir désormais inutile, toute communication avec ses amis et ses proches devant être rompue," Ignace ajoute : "Chacun de ceux qui entrent dans la Société doit abandonner son père, sa mère, ses frères et ses sœurs, et tout ce qu'il avait au monde ; bien plus, il s'appliquera particulièrement cette parole : *Celui qui ne hait point son père, sa mère, et jusqu'à son âme ne peut être mon disciple.* Il faut donc qu'il se dépouille de toute affection de la chair envers ses parents ; et, pour que le caractère du langage vienne au secours de ses sentiments, il est sage de ne point s'habituer à dire : " *J'ai des parents, j'ai des frères ; mais bien : j'avais des parents, etc. ; faisant voir qu'on n'a plus ce qu'on a quitté pour le Christ, qui nous tient lieu de tout.*" (*)

Ailleurs, Loyola qualifie de *tendresse égoïste* l'affection d'un fils pour sa mère, d'un frère pour sa sœur !

(*) De Potter, vie de Salpion de Ricci, évêque de Platoie, t. II.

(**) Magou, *Prêtres et moines*, p. 325.

(***) Les constitutions des Jésuites. De l'obéissance (6e partie).

(*) Lettre de notre saint père Ignace sur la vertu d'obéissance.

(*) Examen général, chap. IV, art. 6, 6 et 7.

Puis on touche le fond de l'avilissement par l'espionnage mutuel. Il faut, dit encore Ignace, "se conformer aux exemples des personnes de la Société, qui se dénoncent mutuellement, surtout quand le supérieur le lui aura ordonné pour la plus grande gloire de Dieu." (*)

Est-ce donc l'accaparement systématique des biens terrestres du plus grand nombre par le plus petit que nous devons favoriser? est-ce donc à la dislocation de la société et de la famille que nous devons applaudir? est-ce donc l'annihilation de notre nature que nous devons rechercher? est-ce donc la trace d'un agité malfaisant que nous devons suivre?

Si oui, nous avons tort, cela est certain. Qu'on nous le prouve et nous briserons nos presses, et nous brûlerons nos collections, et nous ferons amende honorable dans les formes que l'on voudra bien nous imposer.

Mais si nous devons accepter avec reconnaissance les biens que Dieu nous accorde; si nous devons avoir une famille, l'élever avec amour et la fonder dans la grande famille sociale; si nous devons utiliser les brillantes facultés qui nous distinguent de la brute; si nous devons fuir les dangereux sectaires qui sèment le désordre et la haine dans nos rangs, alors nous avons raison de lutter, et nous lutterons jusqu'au dernier souffle.

Il y a un an nous étions terrassés.

Aujourd'hui nous sommes debouts.

Dans un an nous serons vainqueurs.

LUPUS.

LE CLERGE ET LA POLITIQUE

La *Vérité* a discuté à son goût la question du Prêtre dans la politique, pour démontrer que l'*Union Libérale* avait tort de se plaindre de l'éloignement du clergé pour le parti libéral.

Nous ne serions pas intervenus si nous n'avions été mis en cause par ces deux journaux qui nous réprouvent également.

Nous prenons d'un cœur léger cette double réprobation que nous ne méritons pas.

Les hommes qui nous jugent nous attribuent les idées qui leur plaisent et les intentions qui leur passent par la tête, par conséquent ce n'est pas nous qu'ils condamnent mais leurs propres sentiments.

Etant en dehors des luttes de parti, nous avons le droit de dire que la *Vérité* et l'*Union Libérale* ont également tort en disant que le clergé devrait réserver

ses sympathies pour les partis qu'elles défendent respectivement.

Le clergé ne doit être ni conservateur, ni libéral; il doit se contenter d'être purement et simplement religieux.

Un journal très catholique, parlant des difficultés survenues en Algérie entre Mgr Lavigerie et le Maréchal MacMahon, disait :

La soutane ne défend pas le prêtre de certaines ambitions, et Mgr Lavigerie, qui connaissait mieux l'histoire des pères de l'Eglise que celle de la conquête de l'Algérie, aspirait à être le successeur de saint Augustin, dont il avait certainement toute la ferveur religieuse. Il entendait faire en Algérie une œuvre de puissant catholicisme, en envoyant partout des missionnaires chargés de catéchiser et d'évangéliser les populations musulmanes.

Le maréchal, lui, était convaincu du danger de pareilles prédications. Il ne voyait que son devoir politique à accomplir; avant tout, il voulait assurer la tranquillité dans une colonie dont la possession — il était là pour en témoigner — avait coûté tant d'efforts et de lourds sacrifices à la France.

Il savait que c'était pousser les populations à la révolte que de toucher imprudemment, chez elles, à la question religieuse. De là, après des relations très cordiales entre le maréchal et l'archevêque, une situation fort tendue, qui fut pour le vaillant soldat la cause d'une profonde amertume.

Toutes les fois que le clergé sort de sa sphère pour faire de la politique, sous quelque couvert que ce soit, les dissensions éclatent.

Comment en serait-il autrement quand un journal aussi orthodoxe que la *Vérité* est obligé de dire :

Mais quand bien même certains prêtres sortiraient parfois des bornes de la prudence, en parlant des questions politiques, est-ce là une raison qui, nous ne disons pas, justifie ou excuse, mais même explique l'abandon de la foi?

Les prêtres et les évêques sont des hommes et ont des faiblesses humaines. Mais ces faiblesses ne changent rien à la divinité de la religion qu'ils ont mission de nous prêcher, ni à l'efficacité des sacrements qu'ils sont chargés par Dieu de nous administrer. Et parce qu'un prêtre aurait commis une erreur en appréciant les questions libres de la politique, il ne s'ensuivrait nullement que son enseignement religieux, contrôlé par ses supérieurs hiérarchiques, fût défectueux. Et celui qui s'éloignerait de l'Eglise et des sacrements parce que son curé aurait commis un écart, prétendu ou réel, sur le terrain politique, ne trouverait pas d'excuse devant Dieu, ni même devant les hommes.

S'il fallait perdre la foi et abandonner ses devoirs religieux parce qu'on aurait lieu de se plaindre, ou qu'on croirait avoir lieu de se plaindre, d'un prêtre ou d'un évêque, il y aurait bien peu de catholiques pratiquants dans le monde! Nous en savons personnellement quelque chose!

(*) *Examen général*, chap. IV, art. 8.

L'opinion personnelle de M. Tardivel ne pèse pas beaucoup dans la cause, mais il nous plaît d'y répondre.

Nous pensons, nous, au contraire, que les faiblesses du prêtre portent une atteinte sérieuse à la divinité de la religion et à l'efficacité des sacrements.

Quelle confiance un homme peut-il avoir, par exemple, dans le ministère d'un prêtre qu'il a vu accepter de l'argent de corruption, partager le whiskey des cabaleurs, ou faire chorus avec les insulteurs de son adversaire ?

Ces sentiments qui sont humains avant d'être politiques sont-ils oui ou non de ceux que réprouve l'enseignement religieux ?

L'achat de conscience, l'ivrognerie, l'insulte changent-ils de nature quand ils deviennent politiques ?

Ne sont-ce pas toujours des péchés et des vices ?

Que devient l'enseignement de l'homme qui commet les fautes qu'il condamne au nom de la divinité de la religion ?

Comment peut-il absoudre des fautes dont il ne connaît pas la portée puisqu'il s'y laisse aller ?

Non, monsieur Tardivel, la politique est la source de tous les maux, pour le prêtre surtout et d'abord.

Le CANADA-REVUE demande que le clergé s'éloigne de la politique; en cela il se montre plus son ami que l'*Union Libérale* et la *Vérité*.

LIBÉRAL.

MARTYRS JESUITES

Je n'avais rien dit des *martyrs* de ceux qui me prêtent une phrase ridicule, et qui la maintiennent malgré le témoignage contraire de leurs amis; mais ils veulent absolument que j'en dise quelque chose.

Michelet, parlant des contentions puérides qui existaient entre les Récollets et les Jésuites, raconte :

" Sur tout cela Lahontan déchira le rideau.

" Les fameuses *relations* des Jésuites (1611-1672), lettres qu'ils envoyaient du Canada presque de mois en mois, avaient été un demi-siècle l'édifiant journal de l'Europe, journal intéressant, mêlé de bonnes descriptions, de touchants actes de martyrs, de miracles, de conversions. Tout cela très habile, et fort bien combiné pour émouvoir les femmes, pour attirer leurs dons, pour les faire travailler à la Cour, et partout, dans l'intérêt des Pères. Le brave Capitaine Champlain montre déjà comment les commerçants avaient dans les Jésuites leurs dangereux rivaux, et comment les Dames (de Sourdis, de Quercheville, etc.) travaillaient à donner la direction exclusive à ces religieux,

plus fins qu'habiles, et qui toujours firent manquer tout.

" Les relations des Jésuites n'ont garde d'expliquer ce que c'étaient que leurs *martyrs*; c'étaient des martyrs politiques. Alliés des Hurons, auxquels ils fournissaient des armes contre les Iroquois, dans la terrible guerre de frères que se firent ces deux peuples, les Jésuites surpris dans les villages hurons étaient traités en ennemis."

Je voudrais citer une page entière, mais je sortirais du sujet.

Cela suffit pour savoir comment et pourquoi les Jésuites missionnaires, mais en même temps trafiquants et politiques, ont éprouvé des mécomptes avec les Iroquois. Il leur est arrivé d'être tués, lorsqu'ils avaient tout préparé pour tuer les autres. Ils ont été traités suivant la loi de Moïse : œil pour œil, dent pour dent.

Eh ! qu'ont-ils donc fait au milieu de nous, pour racheter leur passé nauséabond ? Il y a 25 ans que nos familles riches y envoient leurs enfants, et qu'en ont-ils fait ? Que l'on nous montre leurs œuvres ! Je montrerai leurs ruines. Où sont les médecins, les avocats, les ingénieurs, les écrivains, les commerçants, les industriels sortis de leurs mains et qui apportent du miel à la ruche de la famille humaine ?

Il existe quelques rares évadés de leur prison morale, et ceux-là peuvent répéter ce que les jésuites leur font traduire : *Rari nantes !*

Je vois du fiel partout où je les trouve ; je le sens suinter par les pores de notre société et je le vois éclater dans ce refus de sépulture.

Je ne déguise pas l'indignation que j'éprouve de voir notre population se jeter à cœur joie dans une expérience dont tous les peuples éclairés sont sortis avec dégoût !

JOSEPH DOUTRE.

(Plaidoirie *in re* Guibord.)

THEATRE FRANCAIS

MADAME FAVART

La marche ascendante de la troupe française se continue toujours. C'est une progression géométrique. Aussi, pour la semaine prochaine, à commencer par jeudi, le seize novembre, on nous annonce *Madame Favart*, opéra-comique en trois acts, paroles de Chivot et Duru, musique de Offenbach. C'est une nouveauté pour Montréal, où elle n'a jamais été jouée à ma connaissance.

Créée en 1878, fin décembre, cette opérette n'est jamais venue à Montréal; et bien que ce ne soit pas à Paris une nouveauté bien fraîche, c'en est une décidément pour nous. Ce sera donc un sensible plaisir pour ceux qui ne sont pas encore sortis du pays, comme la majorité d'entre nous, d'entendre quelque chose d'inconnu et de relativement nouveau. Du reste, on semble vouloir nous surprendre sur ce point. Après les 28 jours de Clairette, nouveauté toute récente, Mme Favart, nouveauté *ancienne* toujours un peu, mais encore inconnue.

Cette pièce fût jouée pour la première fois, comme je le disais, en 1878, le 28 décembre, aux Folies Dramatiques.

Les principaux rôles en étaient tenus pour la création par Madame Girard, Messieurs Lepers, Simon-Max, Luco, et ils récoltèrent un triomphe bien mérité. La musique est gentille, l'intrigue bien nouée, et les interprètes furent à la hauteur de la valeur intrinsèque de la pièce.

Mme Favart, c'est l'histoire d'une femme d'une intelligence de sorcière qui déjoue les plans sataniques d'un puissant capitaine, et qui réussit, à force d'intrigues bien menées et plaisamment exécutées, à tirer son mari d'un guêpier inextricable, et à se sauver elle-même des poursuites de deux amoureux féroces.

Le Maréchal de Saxe est éperdument épris de mademoiselle Duronceray, artiste étoile à un théâtre dont M. Favart est le directeur. Celui-ci à un moment réussit à épouser sa principale artiste, au grand déplaisir du Maréchal, qui cherchait impétueusement sa conquête, mais sans résultat. Irrité du mariage de Favart, il fait enfermer sa jeune femme au couvent, et fait traquer le mari pour dettes, afin de le jeter en prison et de l'écarter pour toujours de son chemin.

Biscotin, pâtissier, élève du père de Favart, recueillie chez lui le fils de son ancien patron, et le cache soigneusement. Aussitôt en sûreté, Favart prévient sa femme, qui s'échappe du couvent et vient retrouver son mari dans cette auberge qui leur offre, croient-ils, un abri sûr et une retraite impénétrable. En même temps que les époux Favart, arrive un major du camp du Maréchal de Saxe, suivi de sa fille et de l'amoureux de cette dernière. Cotignac, c'est le major, et Hector de Boispréau, l'amoureux, sont à la poursuite d'un même gibier, — obtenir du gouverneur de l'Artois, le Marquis Pont-Sablé, la position alors vacante de lieutenant de police à Arras; Cotignac la veut pour Laroche-Tromblon, son cousin, dont il veut faire son gendre; Hector cherche à la conquérir pour offrir avec plus d'avantage

sa main à la fille de Cotignac, la sémillante Suzanne.

Les choses en sont là quand un piquet de soldats arrive chez Biscotin faire des perquisitions pour dénicher Favart. Madame Favart, à la faveur du déguisement de paysanne, qui lui a permis de fuir le couvent, et qu'elle porte encore, les mystifie tous, en même temps qu'elle les grise par ses chansons, et grâce au vin de Biscotin dont elle assaisonne ses couplets. Entre temps arrive Hector, qui revient bredouille de chez le gouverneur qui n'a pas même voulu le recevoir.

Pourtant, s'il avait été nommé, Favart et sa femme étaient sauvés, et Hector épousait Suzanne; mais il paraît que le gouverneur, un vieux celadon, bien qu'il ait mal reçu Hector, se laisserait gagner si une femme allait solliciter la position; Mme Favart n'hésite pas, elle dérobe à Suzanne sa mantille et sa pelisse restées dans la salle de l'auberge, et court chez le gouverneur, qui ne peut résister à la supplique de la jeune femme, et nomme Hector au poste tant convoité. Pendant que sa femme est chez le gouverneur, Favart se déguise en valet de ferme pour échapper aux poursuites. Au retour de la femme avec la lettre de nomination, tous deux se disent serviteurs d'Hector, et partent avec lui, en attendant de se sauver en Belgique.

Favart est devenu cuisinier, et sa femme, soubrette chez M. et Mme de Boispréau (Hector et Suzanne). Le travestissement de Favart n'a pas été difficile; fils de pâtissier, il a de la cuisine dans le sang, et il le prouve dans des couplets à couleur absolument locale, "Quand du four on les retire." Quant à sa femme premier sujet au théâtre, elle se transforme en soubrette comme si elle était née dans cet état. Seulement, les appréhensions commencent à naître dans cet intérieur de comédie. Leurs ennemis sont si puissants.

Le gouverneur, qui avait si bien accueilli la demande de Mme Favart, la croyant femme d'Hector, n'arrive-t-il pas au beau moment d'une fête qui se prépare chez le nouveau lieutenant de police, et ne demande-t-il pas à présenter ses hommages à Madame de Boispréau. Comment faire? Avouer qu'on a trompé le gouverneur et que celle qui s'est dit sa femme ne l'était pas? Impossible. Du reste, il vient pour servir les perfides desseins du Maréchal de Saxe et arrêter Madame Favart; celle-ci sauve la situation en passant soudain au rôle de Suzanne. Elle se fait facilement reconnaître par le gouverneur comme Madame de Boispréau. Cependant, Favart a des soupçons apparemment bien légitimes sur sa femme, qu'il voit marivauder avec le vieux gouverneur, car il ignore la supercherie à laquelle sa moitié a eu recours pour

favoriser Hector. Pont-Sablé veut faire une cour brillante à Madame Favart, qu'il continue de prendre pour Madame de Boispréau, et il apposte Favart, toujours cuisinier, pour le prévenir de l'arrivée du mari qu'il croit être Hector, pendant qu'il va faire la cour à sa femme. Situation excessivement comique et très ingénieusement trouvée.

Madame Favart s'est tellement faite Madame de Boispréau, que Suzanne est forcément devenue la soubrrette, et se fait passer pour une servante nommée Toinon.

Une vieille tante d'Hector, ayant commis une indiscretion en disant à Pont-Sablé que Mme Favart est réfugiée chez son neveu, la femme de Favart ne voit plus d'autre moyen d'échapper aux poursuites que de prendre un autre travestissement ; et elle revient en douairière nous peindre les *Quatre Saisons* de sa vie. Elle dépiste le gouverneur en lui disant que l'objet des obsessions du Maréchal de Saxe n'est pas à Douai, mais qu'elle est partie pour St Omer.

Pont-Sablé va partir, mais en sortant il rencontre la vicille tante elle-même, et voit qu'il est joué. Il revient pour arrêter Mme Favart et la traîner au camp du Maréchal. On lui a dit qu'il la trouverait cachée sous le déguisement d'une bonne nommée Toinon. Suzanne, qui s'était travestie pour entrer dans le plan de Madame Favart, est arrêtée et conduit au camp avec Favart, qui s'est déclaré inutilement.

Aussitôt leur arrivée au camp on organise pour les officiers et le roi lui-même une représentation dont la pseudo Madame Favart doit faire tous les frais. Suzanne est fort embarrassée. Hector, qui n'aime pas beaucoup de voir sa femme aux prises avec soixante mille hommes, et Madame Favart, qui veut sauver son mari du danger qui le menace, pénètrent tous deux dans le camp déguisés en petits marchands. A la vue des préparatifs, Madame Favart a une idée lumineuse : elle va jouer, gagner les bonnes grâces de tous, le roi même lui donnera sa haute protection, et la sauvera, elle et son infortuné mari, de leurs multiples vicissitudes. C'est ce qui arrive. Tout se découvre. Pont-Sablé, à qui la femme échappe, veut se venger sur le mari de son triple déboire ; mais tout à coup, Mme Favart montre un billet du roi qui révoque Pont-Sablé comme gouverneur de l'Artois ; un second accorde le privilège de l'opéra comique à Favart ; et cette jolie pièce finit par le triomphe incontesté de la femme. N'est-ce pas elle, en effet, qui a surmonté tous les obstacles et franchi toutes les barrières pour sauvegarder son titre d'épouse et sauver son mari de la prison ?

La partition est jolie et l'une des meilleurs d'Offenbach, si ce n'est pas la maîtresse de toutes. Nous nous permettrons de citer au hasard, dans le rôle de Mme Favart, au 1er acte, les couplets du couvent : "Ave, ma mère, Ave, ma sœur : la ronde," "Ma mère aux vignes m'envoyit." Au second, le Rondeau de la douairière : "Je passe sur mon enfance." Au troisième : "Le récit de la visite à la tente du roi." Suzanne a aussi de forts jolis couplets au premier acte et au second. La plus jolie partie de la musique est réservée à Favart (le baryton), son récitatif avec couplets au premier acte est une page de gracieuse musique, la vivacité et le brillant sont les caractères principaux de son air "De quoi s'agit-il ?"

Les couplets de l'Echaudé sont célèbres et à juste titre. La romance du troisième acte : "Quand je cherche dans ma cervelle," est le clou de sa partie, et met très bien la dernière main à un charmant rôle de baryton — M. Portalier peut le faire très bien.

La partition fourmille de nombreux *ensemble* bien faits, de trios, de quatuors, de chœurs ravissants. La partie *comédie* de cette pièce est bien au-dessus des opérettes ordinaires. On y trouve tous les emplois : deux chanteuses, un baryton, un ténor, deux comiques, et deux petits rôles. Espérons qu'au haut de l'échelle on trouvera cette fois une place pour M. Giraud ; quand même il devrait, dans le second comique, éclipser le premier, donnez-le lui ; le public veut absolument l'avoir.

HORACE SAINT-LOUIS.

LITTÉRATURE ET MUSIQUE RELIGIEUSES

On nous communique la lettre suivante, qui est absolument typique sur le génie littéraire et musical de l'auteur.

Monsieur l'Editeur.

Fort Kent, Maine, 14 février 1893,

Mess. Belisle Frères, Editeurs,

Chers Messieurs.

Vous m'avez adressé les quatre premiers numéros de votre journal l'*Opinion Publique*. Je vous remercie de cette faveur. Le journal me paraît bien rédigé, animé d'un bon esprit, et très intéressant. Il me plairait de m'y abonner. Cependant, parce que l'*Opinion Publique* est publiée à Worcester, parce qu'elle succède au *Républicain*, aussi de Worcester, et parce que j'ai été sottement critiqué et indignement insulté par ce dernier journal, à propos de deux de mes chansons, *La Canadienne* et le *Canada*, vous comprenez que je ne puis ni sympathiser avec vous, ni vous encourager, si vous ne me donnez la preuve que

vous n'êtes nullement solidaire des incartades du *Républicain* à mon égard. La chose vous est facile. Vous n'avez qu'à reproduire ma nouvelle chanson *Le Canadien*, qui vient de paraître dans le numéro du 11 février du *Monde Illustré* de Montréal, et à l'accompagner de quelques commentaires favorables pour faire oublier les injustes préventions causées par votre injuste prédécesseur.

Je ne prétends pas être grand poète, ni littérateur hors ligne; je ne recherche pas les éloges; mais à coup sûr je ne mérite pas d'être vilipendé par une critique bête et grossière comme celle du *Républicain*. J'en ai la preuve dans les précieuses félicitations que j'ai reçues privément, de plusieurs sommités littéraires du Canada, ainsi que dans les compliments du *Monde Illustré*, et notamment de M. Benjamin Sulte, qui, dans une correspondance remarquable, a définitivement consacré ma chanson *Vive la Canadienne*, en reconnaissant à la fois son mérite moral, patriotique et littéraire.

Rien de surprenant que sur cinquante couplets dont se compose ma chanson, quelques-uns soient faibles aux yeux d'une critique sévère.

J'ai voulu faire un tour de force en épuisant la liste des rimes en *ous* ou *oux*: de là des difficultés presque insurmontables que certaines têtes légères peuvent ne pas apprécier. Mais il y a assez de bons couplets pour que chacun choisisse à son goût, selon sa délicatesse ou ses scrupules, et se fasse une chanson irréprochable. Voilà ce que les gens intelligents ont compris partout.

Si j'ai la satisfaction que je vous demande, je vous enverrai le prix de mon abonnement. Dans le cas contraire, veuillez me discontinuer l'envoi de votre journal.

Votre tout dévoué,

F. X. BURQUE, Ptre.

On n'est ni plus modeste ni plus délicat.

Mais c'est très mal, monsieur le curé, d'extirper ainsi des compliments, et surtout de faire d'aussi cyniques propositions en pleine face.

Enfin voilà sans doute les beaux effets de l'éducation cléricale.

MAGISTER.

BEAUX-ARTS

A L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DU

CANADA.

(Suite.)

II

Après avoir longuement admiré le tableau de M. Chartier, je me suis arrêté devant le No. 312, *Ferme près de Dunkerque*, estimé \$4.000. Cette toile superbe, une des meilleures que renferme la galerie, est due au pinceau savant et vigoureux de M. Petitjean.

Il n'y a dans ce tableau aucune convention; il n'y a que la vérité, mais la vérité puissante, saisissante, intelligente: celle qui vous émeut à la vue d'une scène rurale harmonieuse et paisible. Sous le ciel gris de la Flandre française, le chaume moussu et les murs effrités représentent bien le délabrement pittoresque des fermes de cette région, tandis que les charrettes embouées et les instruments aratoires épars indiquent l'activité des habitants. Non cette activité fiévreuse qui secoue les citadins, mais l'activité lente, méthodique et sûre qui donne la paix avec la prospérité.

Une eau stagnante encaissée de verdure borde la ferme. Le ciel plombé s'y mire avec la même coquetterie qu'il était radieux, et cette immobilité de l'aube accuse davantage encore la tranquillité satisfaite que l'on ressent sur ce vieux coin ravagé jadis par des guerres si sanglantes et si renouvelées.

La facture est large, l'exécution est faite à grands coups et avec une science raffinée. C'est de l'impressionnisme, mais de l'impressionnisme électrique. Dans ma pensée cette formule tient lieu d'une page de louanges.

No. 1. Prix \$2,000. *Jeune fille de Grenade*, tableau de M. Aublet.

Ici nous avons affaire à un peintre illuminateur. M. Aublet a jeté du soleil plein son tableau. C'est au point qu'on doit cligner l'œil en le regardant. Mais aussi quelle richesse de tons! quelle flore merveilleuse a fait germer l'astre rutilant! L'air ambiant est inondé de clarté, mais chaque feuille, chaque fleur, chaque brin d'herbe en accrochent tout ce qu'ils peuvent; de sorte que la fleur la plus délicate et la plus gracieuse de ce parterre enchanté, la jeune grenadaise, n'en a pas plus qu'il ne faut pour produire avantageusement sa grâce juvénile et nonchalante.

Seul personnage dans ce tableau très travaillé, elle attire tout à elle: le soleil, les fleurs, l'espace, la solitude. Tout lui sert de repoussoir; tout met en valeur sa carnation, sa démarche, son costume, sa rêverie. Car elle rêve, ou plutôt elle dialogue avec une fleurette, sa pareille.

La perspective de l'allée sablée dans laquelle la *jeune fille* promène sa poétique mélancolie est coupée par une coquette habitation enfouie dans le feuillage. Un portique mauresque donne accès à un péristyle ombreux livrant passage à la vue d'un bois qui s'étend derrière la maison.

Tout cela est frais, simple, gracieux et tendre.

Voici maintenant un tableau de M. J. C. Franchère.

On jaspera peut-être parce que j'ai l'air de lui accorder une préférence marquée en indiquant ses initiales, mais je prie le lecteur de considérer que M. J. C. Franchère est canadien, et que je tiens à lui rappeler la patrie absente si par hasard il lit cet article.

Sous le No. 481, et sur un chevalet, s'il vous plaît, M. J. C. Franchère expose un joli tableau de genre : *Le baiser interrompu*, coté \$350. C'est une scène parisienne, a déclaré l'artiste.

Une jeune fille, en corset chaste, en jupon de dessous, et *en amour*, selon l'expression aussi impropre que consacrée, a quitté sa toilette ainsi que nous l'indiquent son costume et la serviette qu'elle a conservée à la main, pour venir lancer du bout des doigts un doux et fervent baiser à son amoureux.

A ce moment le père et la mère surviennent, et se livrent, derrière la grande coupable, à une pantomime qui ne promet pas un quart d'heure d'agrément à mademoiselle.

Voilà le scénario.

Le tableau a des qualités et des défauts ; mais comme les premières l'emportent sur les seconds, il vaut qu'on s'arrête devant lui.

La toile est un peu grande pour un tableau de genre qui n'a pas d'air, et dont le premier plan est au bord du cadre. Néanmoins, il ne dépasse pas les proportions congrues.

La jeune fille est bien dessinée et bien peinte : c'est chaud et c'est sobre. Son mouvement est naturel comme sa quiétude est absolue. Je ne dirai rien de l'amoureux, attendu qu'il est déjà loin. Le papa et la maman sont également bien traités : figures et gestes expressifs.

Mais j'ai un reproche à faire à ce tableau. M. J. C. Franchère dit avoir rendu une scène parisienne, or ce n'est pas une scène parisienne. C'est une composition fantaisiste. Voici sur quoi je base mon opinion : les fenêtres de toutes les maisons, à Paris, sont munies d'un appui protecteur qui vient à la hauteur du coude des locataires adultes. Or, mademoiselle... appelons-la Radagélisalda, c'est un nom que j'affectionne, mademoiselle Radagélisalda, encore un nom qui rappellera la patrie à M. J. C. Franchère, est obligée de se pencher pour se soutenir sur l'appui de la fenêtre qui ne dépasse guère la hauteur de son genou. J'ai cru un moment qu'excitée par Cupidon elle avait grimpé sur le bord de la fenêtre, mais, en voyant ses bons parents derrière elle et placés sur un niveau semblable, j'ai dû repousser cette hypothèse, et conclure que la scène ne se passe pas à Paris, attendu qu'il n'y a pas dans cette ville une seule fenêtre construite de cette façon sur environ 50 millions d'ouvertures qui

livrent passage aux bruits, aux poussière, aux insectes et quelquefois au soleil.

De plus, les fleurs qui sont placées sur le rebord de la fenêtre indiquent des habitudes plébéiennes qui excluent la toilette soignée du père et de la mère.

Mais, parisienne ou non, la jeune fille qui constituée à elle seule tout le tableau, et qui pouvait se passer d'accessoires, est parfaitement traitée. Ce que M. J. C. Franchère a vu du moins, s'il n'a pas vu la scène qu'il a reproduite, c'est cette petite tête chiffonnée à laquelle il a eu le bon esprit de ne pas donner une beauté idéale ou languissante. C'est une fine turlonne, bien prise et bien éprise, qui semble se moquer du qu'en dira-t-on.

Ah ! je ne plaindrai jamais celui qui aura la chance d'obtenir ce tableau à la prochaine distribution, quand même il me tomberait en partage.

LUPUS.

(A suivre.)



Nous sommes heureux de donner cette semaine le portrait de Mlle Sylvia Sorgia, la première chanteuse engagée par la Compagnie du Théâtre Français. Tout en souhaitant la bienvenue à cette nouvelle artiste, nous aurions préféré voir arriver parmi nous un ténor et un baryton ; surtout depuis qu'il est question d'infliger au public de l'opéra comique dont les principaux emplois seront tenus, s'il faut en croire la rumeur, par des sujets qui ne sont pas à la hauteur de rôles écrasants comme ceux de *Mignon*, *Carmen*, etc.

DEVOIRS ENVERS NOUS

Avons-nous des devoirs envers nous-mêmes? On l'a contesté quelquefois, sous prétexte que cette expression prise à la lettre est obscure et incompréhensible. Et sans doute il serait étrange que l'homme fût réellement obligé envers lui-même, c'est-à-dire qu'il fût tout à la fois celui qui doit et celui à qui il est dû, le débiteur et le créancier. Mais évidemment, lorsqu'on dit que l'homme a des devoirs envers lui-même, on ne parle pas en toute rigueur. A parler avec exactitude, le bien seul oblige, et la loi de faire le bien est absolue et sans restriction; elle s'impose à nous partout et toujours, même dans la solitude, et c'est en vertu de cette loi souveraine que nous sommes tenus d'accomplir certains actes qui se passent au-dedans de nous, qui ne regardent et n'intéressent que nous, et qui sont appelés pour cette raison devoirs envers nous-mêmes, comme par exemple de lutter contre nos mauvais penchants, de ne pas boire au-delà de notre soif, de soigner notre santé et de profiter de tous les moyens et de toutes les occasions de nous instruire.

On insiste, et ce ne sont pas seulement des philosophes, c'est un peu tout le monde qui vient épiloguer sur ce sujet. Notre responsabilité nous pèse; nos devoirs nous gênent, et nous voudrions parfois nous en délivrer ou en diminuer le nombre, oubliant que c'est en cela précisément que consiste la beauté de la tâche confiée à l'homme ici-bas. Dans la société, plus un individu est élevé en dignité, plus aussi la charge qui lui est commise est lourde et compliquée. Il en est de même dans la création tout entière: la grandeur de l'homme, comparée à tous les êtres qui l'entourent, c'est d'avoir seul la notion du bien, c'est-à-dire de la volonté du créateur et du but excellent qu'il s'est proposé, et de pouvoir se conformer ou se soustraire à cette volonté toute puissante, sauf à rendre compte un jour de son choix. Abdiquer cette responsabilité, ce serait donc renoncer à notre principal titre de gloire.

Voilà ce qu'on oublie quand on prétend que l'homme étant libre et s'appartenant à lui-même, il peut faire de lui-même ce qu'il lui plaît, que l'emploi solitaire de ses facultés ne concernant que lui, il peut, si bon lui semble, se faire tort à lui-même, pourvu que jamais il ne fasse tort à d'autres. Ses semblables lui doivent de respecter sa liberté comme il respecte la leur, et ce qu'il fait en son particulier ne regarde personne.

Il y a dans le raisonnement bien connu, presque populaire, un mélange de vérité et d'erreur qu'il importe de démêler. Il est vrai que dans beaucoup de circonstances la société n'a pas le droit d'intervenir même lorsque notre conduite est digne de blâme. La loi civile, si attentive à empêcher les abus, permet à un individu d'abuser de sa fortune et de se ruiner si bon lui semble, et l'on peut soutenir en général, avec une apparence de raison, que les autres hommes n'ont rien à voir dans notre vie privée, et qu'il ne leur appartient pas de s'interposer

entre nous et notre conscience. Supposons qu'il en soit toujours ainsi: il n'en résulte pas que nous n'ayons aucun devoir à remplir dans cette sphère intime où nous sommes seuls en présence de nous-mêmes. Là encore il dépend de nous de faire le bien ou le mal; il dépend de nous, on l'a accordé, de nous faire du tort à nous-mêmes; nous agissons alors contre le devoir. Ce n'est pas assez demander à l'honnête homme que d'exiger qu'il ne fasse de mal à personne.

L'honnête homme est celui qui aime le bien et déteste le mal partout et toujours, qu'il soit seul ou en public, et par conséquent ce qu'il regarde comme un mal quand il s'agit de ses semblables, il ne se le permettra jamais pour son compte. Il respectera toujours en lui-même l'humanité, il se gardera surtout de perdre ou de souiller son âme.

WADDINGTON.

M. Hordelin, contre-bassiste de l'Opéra Français à Montréal, désire donner des leçons de contre-basse et de saxophone.

M. Hordelin a été, durant huit années, soliste dans la musique du Génie, en France. On sait que le corps du Génie possède une musique dont la réputation est presque égale à celle de la *Garde républicaine*.

Ecrire au bureau du journal.

On crut, en imaginant une législation nouvelle, pouvoir déraciner des habitudes invétérées, et poser une digue assez forte pour contenir le torrent du brigandage de la noblesse.

On décréta la "Trêve de Dieu."

C'est dans un Concile tenu à Tuluzès près de Perpignan, dans une prairie, et composé de laïques et d'évêques, qu'on établit cette législation étrange, où la loi composait avec le crime et lui faisait sa part, comme aujourd'hui on fait la part du feu dans les grands incendies.

On nous affirme que lundi dernier, à la représentation de la Mascotte, Madame de Goyon avait tellement enlevé la musique de la chanson des "Moutons et Dindons" que la salle entière demanda de bisser les couplets.

M. Bisson aurait, paraît-il, interposé son autorité pour empêcher une artiste sympathique de récolter un légitime succès, et cette indignité aurait été consommée sans l'intervention de quelques spectateurs qui insistèrent pour faire répéter; ce à quoi le régisseur se rendit du reste d'assez mauvaise grâce.

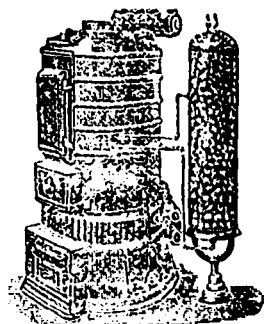
Ne suffit-il pas à M. Bisson de nous donner un Laurent XVII faux comme un jeton, sans gâter le reste avec sa ridicule jalousie de cabotin?

Lettres de Fréchette à l'Abbé Baillargé," 25 cts. franco par la poste. Adressez-vous au CANADA-REVUE pour l'envoi. Faites acheter ce volume par tout le monde.

Salle comble au Parc Sohmer dimanche dernier. Il y a encore un grand nombre d'attractions dimanche prochain. Aussi faut voir si la salle se remplit.

FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT
Photographie Artistique
1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel



HERM. ROY,
PLOMBIER,

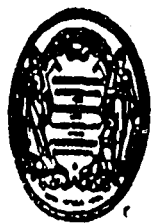
Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau
Chaudes et à Vapeur, haute et
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,

Toutes commandes exécutées avec soin,
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

Bonnes références données.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale,
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Générale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL
19-92

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK



AVANT.

APRES.

GEORGE VIOLETTI

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique

Spécialité à vendre et réparations de toutes sortes
17 rue Gosford - MONTREAL.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 francs

A. FILIATREAU,

Directeur-Gérant.

312 rue Craig

Téléphone 6626

Boîte Postale 321.

Cartes Géographiques

—De chaque Province du Canada et de chaque Etat de l'Union.—

AUSSI,

Cartes des Chemins de Fer des Etats-Unis

PLIÉES POUR ÉDITION DE POCHES OU POUR BUREAUX.

PRIX, (par la Poste), . . . 25 et 50 cents

Publiées par RAND, McNALLY & Cie.

EN VENTE CHEZ

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :

PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

No. 1755 RUE NOTRE DAME,
MONTREAL.

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,509,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.
Bell Telephone No. 318

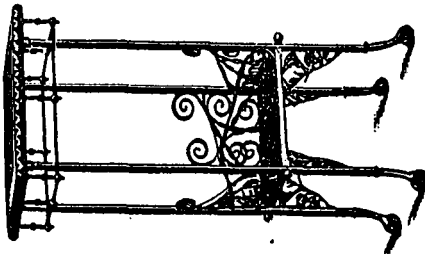
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

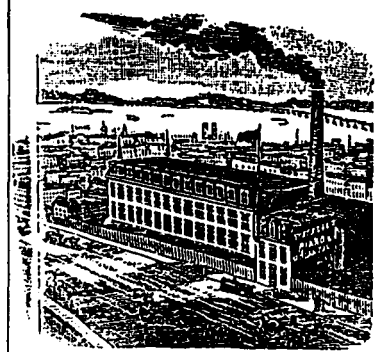
Meubles de Fantaisie et de Gout

Meubles de toutes sortes
faits sur commandes, aussi en
main un immense stock de meub-
les de toutes sortes à des prix
très modérés



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE



LE SUN, Compagnie d'Assurance sur la Vie DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.04
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,566,467.10
Augmentation sur 1891.....	2,664,035.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.74
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,120.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2088,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,526.33
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.